

Il est également important...



de faire bloquer les cartes et les portables volés

Faites bloquer immédiatement les cartes de crédit volées par le biais du numéro d'assistance téléphonique d'urgence de l'institut de carte de crédit concerné. Pensez aussi à faire bloquer la carte SIM.



d'aviser l'assurance

De nombreuses compagnies d'assurance disposent de numéros d'urgence. Prenez contact avec vos conseillers pour clarifier la réparation des dommages – même provisoirement le cas échéant. Indiquez à votre assurance quel poste de police (y compris le nom du collaborateur chargé du dossier) est responsable du traitement du cambriolage. L'assurance peut demander une copie de rapport auprès de la police cantonale bernoise.



de faire effectuer les réparations

Lorsque des clés ont été volées, faites remplacer par précaution les cylindres de serrures correspondants. Profitez de l'occasion pour faire réparer les fenêtres et portes défectueuses en tenant compte de mesures anticambriolage. Selon le cas, cela vous coûtera un peu plus cher, mais vous aurez une sécurité supplémentaire. La police cantonale bernoise peut vous conseiller gratuitement en la matière. Vous trouverez les indications de contact au verso.



de remplacer les pièces d'identité volées

Les pièces d'identité volées peuvent être remplacées auprès de l'autorité compétente. Carte d'identité et passeport: www.pom.be.ch (Etat civil et identité).

Permis de conduire et de circulation:

www.pom.be.ch

(Office de la circulation routière et de la navigation)

Pour les papiers étrangers, c'est en règle générale la représentation consulaire du pays concerné qui est compétente.

Conseils en matière de sécurité

Police cantonale bernoise

Schermenweg 5, case postale, 3001 Berne
Tél. 031 638 56 60
praevention@police.be.ch

En cas d'urgence

112 / 117



Téléchargez notre app
www.police.be.ch/app-fr



Suivez-nous sur Twitter
www.police.be.ch/twitter-fr



Un cambriolage – que faire?

Conseils et informations pour
les victimes de vols par effraction



Vous avez été victime d'un cambriolage

Le pire, pour de nombreuses personnes victimes d'un tel incident, c'est souvent non seulement les dégâts matériels, mais surtout la violation de la vie privée et de l'intimité. Le sentiment de sécurité objectif et subjectif est considérablement perturbé.

Vous trouverez dans cet aide-mémoire des informations qui vous aideront à gérer la situation.

Que fait la police?

Le vol par effraction est un délit qui, en principe, est poursuivi d'office. La policière ou le policier vous interrogera en détail sur l'incident. Tous les détails sur la manière d'agir des auteurs, le lieu mais aussi le moment du délit peuvent être des éléments importants dans les investigations. En plus de cela, il faut déterminer la manière dont le délit a été commis. Les collaborateurs et collaboratrices chercheront en outre des traces et les préserveront, le cas échéant en faisant également appel à des spécialistes du service de l'identité judiciaire. Si les coupables ne sont pas pris en flagrant délit, de telles traces sont souvent la seule possibilité pour les confondre ultérieurement. L'important est de ne pas altérer les traces de ce genre, et encore moins de les nettoyer.

Que faire après un cambriolage?

Si vous êtes victime d'un cambriolage dans votre maison ou votre appartement, la police doit effectuer différents travaux après le procès-verbal de constatation. Décrivez le plus précisément possible les objets de valeur volés. Les quittances, justificatifs d'achat, numéros d'appareils et/ou photos de bijoux sont utiles lors de la description des objets du cambriolage. Toutes ces informations sont saisies dans une banque de données de la police.

Un cambriolage ne laisse pas indifférent

Directement après le cambriolage, il est normal de ressentir d'abord des émotions négatives

La première réaction que déclenche un cambriolage chez soi, c'est le choc. Un inconnu a pénétré dans votre espace de vie personnel. Vous ne vous sentez plus en sécurité. Ce sont des réactions normales. Si ces symptômes persistent, il est conseillé de demander une assistance professionnelle (guide «Puis-je encore me sentir chez moi?», médecin ou psychologue).

Accordez-vous une pause après avoir accompli le plus urgent

Après les travaux de remise en état des lieux et de nettoyage, accordez-vous un temps d'arrêt pour vous détendre et vous reposer. Cela aide à mieux gérer l'incident.

Peine partagée réduit de moitié la douleur

N'hésitez pas à parler de l'incident. Demandez conseil à des personnes à qui vous pouvez vous confier et qui comprennent vos angoisses ou vos émotions. En plus de vos proches, il existe aussi des centres de conseil qualifiés ou d'autres institutions d'assistance qui vous aident à gérer cette mauvaise expérience.

Gardez votre rythme de vie

Les habitudes auxquelles on est attaché ont un effet positif et servent à maintenir l'orientation. Ne vous laissez pas gâcher votre vie quotidienne. Efforcez-vous de maintenir vos habitudes, comme prendre le bus ou la voiture, téléphoner, faire des commissions, rencontrer des amis, etc.

Les petits changements peuvent avoir de grands effets

Déplacer les meubles, réarranger un peu et redécorer les pièces, cela peut aider à se sentir à nouveau chez soi dans l'appartement.

Vous trouverez des informations et des conseils supplémentaires sous [police.be/ch/cambriolage](https://www.police.be/ch/cambriolage)

